



Participation aux bénéfices

Par **sandrine**, le **22/03/2009** à **13:08**

Bonjour,

Mon fiancé et moi nous marions en juillet 2009. A ce titre, mon fiancé s'est renseigné dans son entreprise pour un déblocage de sa participation. On lui a répondu que cette année, aucun déblocage ne serait possible, pas même dans les conditions prévues par la loi (notamment le mariage). Est ce vraiment légal? Y a t il un décret particulier cette année?

informations complémentaires :

- Je sais que la société gérant les fonds des participations de l'entreprise de mon ami à changé cette année
- D'autre part, il y a déjà eu déblocage en décembre 2007 pour l'achat d'une maison

Merci de l'attention que vous porterez à ma question.

Cordialement